

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

ou s'abonne

à SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 8 JUILLET

PROTESTATION

De la minorité des membres de la Commission d'enquête
Sur le Panama

Les membres honnêtes de la commission de Panama ont tenu à dégager leur responsabilité des conclusions singulières auxquelles semblent aboutir les travaux de cette commission. Ils ont rédigé un contre-rapport dont M. de Ramel a donné lecture à la commission. Nous ne pouvons reproduire *in extenso* ce travail. Contentons-nous de dire qu'on y établit, par de nombreux faits, que le gouvernement n'a cessé d'entraver l'œuvre de la commission. Il a trouvé des complaisants dans les membres républicains de la commission. Le rapport de M. Vallé n'est pas la conclusion d'une enquête conduite jusqu'au bout ; il n'est qu'une plaidoirie habilement présentée en faveur des pratiques gouvernementales et parlementaires.

En ce qui touche les membres du Parlement, le rapport fait remarquer que de ce que la justice n'a pas constaté tous les éléments constitutifs du crime de corruption, en certains cas, il ne s'ensuit pas, comme le voudrait le rapporteur, qu'aucun fait blâmable ne soit imputable à des membres du Parlement ou du gouvernement.

Le contre-rapport se termine par les lignes suivantes :

La recherche de la vérité a été notre seul but. Notre seule volonté a été d'apporter dans les mœurs publiques les réformes que tous les bons citoyens doivent être d'accord pour accomplir.

Nous ne voulons pas préjuger la décision de la Chambre ; nous ne savons pas si elle se joindra à la majorité de la commission et si nous verrons étouffer une affaire dont certains

pensent qu'on a trop parlé ; mais nous croyons que le pays estimera que ses représentants étaient mieux inspirés quand, le 8 février, ils votèrent à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, décidée à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les faits de corruption et résolue à empêcher le retour de pratiques gouvernementales qu'elle réprovoque, passe à l'ordre du jour. »

Nous entendons rester fidèles à cet ordre du jour.

Il est aujourd'hui, comme il était alors, l'expression de notre pensée.

SÉNAT

Séance du vendredi 7 juillet

Le Sénat a repoussé hier la loi sur les Syndicats professionnels.

La commission des finances paraît décidée à repousser les augmentations de crédits votés par la Chambre et à s'en tenir au projet du budget du gouvernement.

GRAVE NOUVELLE

Le gouvernement doit déposer, dans les derniers jours de la session, un projet de loi pour rétablir le cautionnement en matière de presse.

Dans l'exposé des motifs il sera dit que des journaux paraissent une fois ou deux pour attaquer soit nos institutions, soit les ministres, soit les particuliers ; que, lorsqu'on poursuit on ne retrouve ni directeur ni gérant solvables ; d'autres, ayant une publicité régulière, trouvent moyen d'être insaisissables ; que ce n'est plus la liberté de la presse mais la licence.

Les journaux politiques, et ceux traitant l'économie politique, c'est-à-dire les journaux financiers, seront soumis au cautionnement qui serait, à Paris, de 25,000 fr. pour les jour-

naux quodidiens, de 15,000 fr. pour les hebdomadaires ; en province, il serait de 20,000 francs pour les journaux quotidiens et de 10,000 fr. pour les autres.

INFORMATIONS

NOUVELLES INTERPELLATIONS

M. Paulin Méry a prévenu le président du conseil qu'il l'interpellerait sur la fermeture de la Bourse du travail.

Le gouvernement demandera la discussion au début de la séance d'aujourd'hui.

Si une demande de jonction avec les interpellations qui devaient être discutées lundi était faite, le gouvernement ne s'y opposerait pas.

M. Camille Dreyfus a remis aussi au président de la Chambre une demande d'interpellation au sujet de la fermeture de la Bourse du travail.

L'extrême gauche a chargé M. Tony Révillon de déposer une demande d'interpellation sur le même incident.

LE BUDGET

On annonce que plusieurs députés demanderont de disjoindre du budget la partie concernant les portes et fenêtres, car ils estiment que cette réforme ne pourrait pas aboutir à temps.

A L'HÔTEL DE VILLE

Le Conseil municipal de Paris a tenu séance hier.

M. Poubelle, préfet de la Seine, dit que la Bourse du Travail sera réouverte bientôt.

PETIT COMLOT

Il paraît que certains conseillers municipaux socialistes et radicaux de Paris, de concert avec quelques députés, avaient projeté jeudi soir un petit coup d'Etat. Ces messieurs devaient s'élever à l'Hôtel de Ville en Comité de salut public et faire appel à l'insurrection.

Mais ils ont été prévenus que, s'ils mettaient leur projet à exécution, non seulement le Conseil municipal serait dissous, mais qu'on les coffrerait immédiatement.

DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le gouvernement ne souffrira pas l'affichage de la proclamation des députés et conseillers municipaux de Paris.

On nous assure que M. Carnot, avant son départ pour Marly, a signé le décret de dissolution du Conseil municipal.

Les vingt mairies de Paris sont gardées militairement.

LE COMITÉ DES ÉTUDIANTS

Le comité des étudiants vient d'être dissous par une décision ministérielle.

SAISIE DE JOURNAL

Tous les numéros du journal le *Pilori* dont un dessin représentait les « brutalités policières » viennent d'être saisis.

DÉNI DE JUSTICE

Un juge d'instruction a refusé de confronter un gardien dit de la paix avec les témoins qui l'ont reconnu comme l'assassin de Nuger.

LA MANIFESTATION

On a lacéré en plusieurs endroits les affiches annonçant la fête du 14 juillet.

Au milieu des vociférations de la foule éclate souvent le cri : A bas les juifs !

Grande lassitude parmi les agents de police ; un certain nombre, surtout dans le X^e arrondissement, sommeillent sur les bancs.

NOUVELLES CONDAMNATIONS

Une cinquantaine d'individus, bouchers, garçons de café, etc., etc., ont été condamnés hier. Les peines varient entre 24 heures et 6 mois de prison, pour participation à l'émeute.

AU CHATEAU-D'EAU

A 6 h. 1/2, hier soir, on téléphonait qu'il y

37 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Le commissaire salua tout le monde et s'éloigna.

Quand il fut disparu, il se fit dans la pièce quelques minutes de silence solennel.

Raoul paraissait absorbé par ses réflexions. Pourquoi cet homme n'avait-il voulu montrer ses papiers qu'au commissaire ?

Pourquoi lui cachait-il son nom à lui et à sa sœur ?

Qu'avait-il dit à Alice pour que la jeune fille prit avec tant de chaleur sa défense ?

Le médecin vint à ce moment prendre congé.

— Dieu veuille, dit-il au jeune homme en manière d'adieu, que vous ne vous repentiez pas de votre mansuétude et que vous n'ayez pas affaire à un adroit gredin !

Raoul ne répondit pas.

Les domestiques sortaient aussi un à un. Le vieillard avait fermé les yeux et semblait dormir.

M. de Serves s'approcha de sa sœur.

— Quel est donc cet homme ?

— Je n'en sais rien, mais il est innocent, je le sens, je le jure, et je veux le sauver.

— Pourquoi se cache-t-il de nous ? Pourquoi le trouvons-nous toujours sur nos pas comme s'il avait voulu veiller sur nous ?

— Je n'en sais rien, répondit la jeune fille, mais mon cœur bat quand je m'approche de lui, quand ma main le touche.

— C'est bien étrange, murmura Raoul, puis il ajouta en s'éloignant :

— Je saurai qui il est, je le saurai !

XI

Georges de Fresnières était sorti du Vaudeville dans un état d'exaltation plus facile à comprendre qu'à décrire. Rien ne s'opposait plus à son bonheur. Il était aimé d'Alice, accepté par le frère, devenu le fiancé officiel, pour ainsi dire.

C'est à peine s'il avait fait attention aux regards sournois, méchants, qu'André Roustan lui avait jetés quand il l'avait vu préférer à lui.

Le jeune homme habitait un modeste appar-

tement situé aux environs du Palais, à proximité de ses affaires, rue de la Monnaie. Il s'y rendait à pied, quand le spectacle fut fini, quand il eut adressé à Alice un dernier sourire, et l'eut accompagnée jusqu'à sa voiture. Il marchait lentement par les rues déjà à demi-obscurées, les yeux au ciel, comme pour le remercier de son triomphe.

Jamais il ne s'était senti si léger, le cœur si plein et si calme à la fois.

Une grande quiétude avait fait place en lui aux angoisses qui le torturaient depuis si longtemps, quand il se demandait d'abord si son amour serait agréé, puis s'il ne rencontrerait aucun obstacle à son mariage. Un regard, un mot, faisaient naître en lui des transes terribles. Quand il apercevait Roustan, tout son sang affluait à son cœur. Ce soir, il l'avait vu, et toute sa haine s'était évaporée, évanouie, maintenant qu'il ne le redoutait plus.

Il se sentait disposé à lui tendre la main le premier, à le supporter, à l'aimer presque.

Il était alors inondé d'une telle joie, qu'il lui semblait qu'il avait de l'amour, de la reconnaissance en réserve pour tout le monde.

Il aurait embrassé l'univers et il souriait à tous les passants qui le coudoyaient.

Il était loin de se douter qu'à cette heure même les nuages s'amoncelaient sur sa tête, — comme si le ciel, toujours ironique, avait voulu lui rappeler que le bonheur parfait n'est pas pour ce monde, et lui faire payer déjà au centuple les heures d'extase par lesquelles il venait de passer.

C'est au moment même, en effet, où il était si heureux, si transporté, que Roustan méditait le complot infâme qui devait briser son âme ; que des gredins épiaient dans l'ombre la rentrée de celle qu'il aimait.

Il s'endormit sans aucun pressentiment funeste, bercé par des rêves radieux.

Georges de Fresnières, nous l'avons dit, était avocat. Il y avait deux ans à peine qu'il avait prononcé sa première plaidoirie, et les clients affluaient déjà chez lui, mais il ne comptait pas pourtant terminer sa carrière au barreau.

Ses aspirations l'appelaient ailleurs.

Son éloquence semblait faite pour les hauteurs de la tribune.

Esprit libéral, il sentait son cerveau plein de vérités qu'il voulait dire aux hommes, répandre dans une enceinte plus vaste et plus sonore que celle du Palais.

Il rêvait de devenir député et il avait déjà un

avait des troubles sérieux dans le quartier du Château-d'Eau.

UN ATTENTAT

M. Carrère, président du Comité de permanence des étudiants, a été assailli l'autre nuit, rue de Sévres, par deux agents en bourgeois qui le filaient. Attaqué par derrière, il fut assommé à coups de casse-tête, lardé de coups de couteau, et laissé pour mort. Des passants l'ont transporté chez lui. Il n'a pas repris connaissance.

UN COMMISSAIRE ROSSÉ

Un commissaire a été rossé, comme chez Guignol, et, pour que la leçon fût plus amusante, il a été rossé par les agents eux-mêmes. M. Lanet, commissaire du quartier du Panthéon, traversait la rue Soufflot sans écharpe. Des agents des brigades centrales, qui ne le connaissaient pas, le prirent pour un passant inoffensif et tombèrent dessus à bras raccourcis, à coups de pied, à coups de sabre. Il criait en se débattant :

— Mais laissez-moi ! Je suis commissaire de police !

Et les autres répondaient, tapant de plus belle :

— Toi ! Va donc ! T'as pas une gueule à être commissaire de police !

M. Lanet est au lit. Il est bien là.

LES SYNDICATS

La commission exécutive de la Bourse du travail a nommé deux délégations, l'une chargée de s'entendre avec les élus de Paris, l'autre chargée de trouver un lieu de réunion.

Ce local est trouvé et une réunion a eu lieu, rue Pastourelle, quartier du Temple.

L'ANNIVERSAIRE DE RAVACHOL

A la sûreté générale, on n'est pas sans appréhension pour la journée du 41 juillet, anniversaire de l'exécution de Ravachol.

LE PROJET MILITAIRE ALLEMAND

La deuxième lecture du projet de loi militaire ne pourra avoir lieu qu'à la fin de la semaine prochaine, vu que des propositions émanant du Parlement seront discutées auparavant. Le centre insiste pour que la motion tendant à autoriser le retour des Jésuites soit mise à l'ordre du jour de mercredi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 juillet 1893.

Quelques ordres de vente, provenant des départements, surgissent au début de la séance, mais ils sont vite absorbés par une des premières maisons de la place. Le 3 0/0 finit à 97.72 ; le 4 1/2 reste à 106.77.

L'Italien montre peu d'entrain à 89.90 ; mal défendu par Berlin et offert par notre place, il semble difficile qu'il puisse se maintenir longtemps à ce cours.

L'Extérieure espagnole éprouve des difficultés à retrouver un peu de calme ; avec le change à 20 0/0, des séances mouvementées sont à prévoir.

Le Portugais, coupon de 50 centimes détaché, est offert à 22 1/4.

On traite la Banque de France à 3,905. Le Crédit Foncier est fort bien tenu à 962.50. Dans sa séance du 5 juillet, le conseil d'administration a autorisé pour 2,854,945 fr. de nouveaux prêts, dont 2,708,500 fr. en prêts fonciers et 146,245 fr. en prêts communaux.

Le Crédit Lyonnais a des transactions actives à 762.50.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 486.

La Société Générale conserve le cours de 465.50.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France est recherchée à 385 ; la 4 0/0 est avantageuse à 473.

L'obligation des Chemins Economiques se négocie à 415.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 8 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 25°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	750 ^m / _m	+ 25°
Hausse	4 ^m / _m	
Baisse	» ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 13°

La conférence de Montreuil-Bellay

M. Allain-Targé doit faire une conférence à Montreuil. Ce candidat, n'ayant en rien trempé dans les tripotages du Panama, sera parfaitement à son aise pour flétrir ses anciens collègues qui s'y trouvent mêlés.

Nous serions très heureux de savoir s'il partage l'opinion du rapporteur, M. Vallé, ou si, dans son honnêteté incontestable, il se range à l'avis de la minorité de la commission d'enquête et approuve sa protestation.

Il sera d'autant plus aimable de nous éclairer sur ce point que notre candidat, M. Berger, compte laisser entièrement de côté cette honte publique.

Un cliché

Le *Courrier de Saumur* en est à sa centième tartine sur les ralliés.

Pour la centième fois ils lui paraissent suspects.

Il y a quelque chose de plus suspect encore :

C'est le républicanisme du *Courrier*.

Un complot

Les électeurs du XVIII^e arrondissement ont l'intention de se rendre en force à Montreuil et d'enlever M. Allain-Targé.

Courrier de Saumur, veillez bien, car à qui maintenant pourriez vous aller offrir votre encre et votre papier ?

CORRESPONDANCE

Saumur, le 7 juillet 1893.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

J'ai lu dans la *Petite Loire*, du 6 juillet, un excellent article intitulé : ACHAT D'UNE MACHINE POUR LE SERVICE DES EAUX. La *Petite Loire* a cent fois raison de déplorer les agissements de notre Conseil municipal, qui dans toutes les circonstances repousse le système de l'adjudication.

Pourquoi ? Quelles sont les raisons spéciales qui le forcent à agir contre les intérêts des ouvriers et des commerçants de Saumur ?

Dans l'espèce, une adjudication pour la fourniture d'une machine avait mis en présence plusieurs adjudicataires, et, pour en donner la preuve, je connais un négociant de Saumur et un autre de Tours qui auraient soumissionné.

Loin de moi la pensée que quelqu'un pourrait bénéficier d'une commission en achetant directement au Creuzot ; nous ne sommes pas d'ailleurs à une époque où les conseillers municipaux, comme les députés, peuvent être soupçonnés de recevoir des pots-de-vin ; mais, je le répète, il ne doit même pas, dans une circonstance semblable, y avoir d'équivoque.

Seule l'adjudication éloigne toute idée de commission, seule l'adjudication donne à une ville les garanties de bon marché qu'elle a le devoir de rechercher. Il faut donc que notre administration en admette le principe.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du SAMEDI 8 juillet 1893, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Sambre-et-Meuse, allegro X.
2. Overture du *Calife de Bagdad*. BOIELDIEU.
3. La Fête au village, polka FAJOLLE.
4. Duo du *Chalet*, basse et alto ADAM.
5. Arc-en-Ciel, grande valse FOARE.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

Mutation

Par décision ministérielle du 5 juillet 1893, M. Ruellan, lieutenant, officier comptable à la 3^e compagnie de cavaliers de remonte, à Saumur, est affecté au 5^e régiment de cuirassiers, pour y occuper un emploi de lieutenant d'escadron.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée à M. Delarue (Auguste), gendarme de la 9^e légion, à Saumur ; 26 ans de services.

Festival à Allonnes

Nous rappelons que le festival d'Allonnes, organisé par la fanfare de cette commune, aura lieu demain dimanche 9 juillet.

Treize sociétés de la région y prendront part : *Musique Municipale* de Saumur, *Harmonie Saumuroise*, Vivy, Chouzé-sur-Loire, Brain-sur-Allonnes, Montreuil-Bellay, Bourgueil, Turquant, Varennes, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, La Breille, Longué, Vernantes.

Arrivages de fourrages étrangers

L'étranger songe à profiter de la disette de fourrage pour apporter un stock considérable. On ne saurait donc recommander aux agriculteurs de ne pas se décourager et de ne pas se hâter de vendre leurs bestiaux à vil prix. En 1891, les blés gelés jetèrent sur le marché une panique analogue à celle qui se produit aujourd'hui. Aussitôt l'Amérique nous inonda de grains et de farines. C'est même ce qui nous vaut actuellement le blé à 20 fr. le quintal, malgré les droits protecteurs de 5 fr. On télégraphie déjà de Baltimore que la maison Pitt et Fischer a expédié, à destination de France, un million de quintaux de foin, soit vingt millions de bottes. D'autres négociants non moins importants s'apprentent à suivre cet exemple.

Le prix de la viande

En présence de l'abaissement continu de la viande sur pied, M. le Maire d'Angers a demandé à M. Gillibert un nouveau rapport.

D'après ce document, parvenu à la Mairie le 5 courant, on n'abat guère à Angers que des vaches, viandes classées dans la seconde catégorie.

1^o Les prix de revient actuels donnaient encore de gros bénéfices, en fixant cette viande à 80, 60 et 50 centimes le 1/2 kilog.

2^o Pour le veau, les prix ne devraient pas dépasser 70, 60 et 50 c. le 1/2 kilog., suivant la qualité.

3^o Le mouton devrait se vendre 85, 70 et 50 c. le 1/2 kilog., suivant la qualité.

Nous ne doutons pas, dit le *Petit Courrier*, des efforts de la municipalité pour faire adopter par les bouchers des prix très modérés en même temps que rémunérateurs pour eux.

La taxe des lettres

M. Chassaing demande, par une disposition additionnelle à la loi de finances, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain la taxe des lettres circulant dans l'intérieur d'une ville soit réduite à 40 centimes.

Un bon marcheur

M. Laulaigne, sous-lieutenant au 77^e, à Cholet, a effectué un parcours de 20 kilomètres en 2 h. 35. Un grand nombre d'officiers ont escorté leur camarade et ont été témoins de sa victoire.

M. Laulaigne n'a pas quitté l'allure du pas et n'était nullement entraîné pour une semblable course. (*Journal de Cholet*.)

Une femme assommée

Dimanche soir, à Cholet, la femme Laporte rencontra le nommé Jannière Constant couché sur le bord de la route.

noyau d'amis qui lui avaient promis de l'appuyer, de le soutenir, de lui faire obtenir un des arrondissements importants de province.

Il travaillait beaucoup, sans cesse, se préoccupant surtout des questions économiques et sociales, qui devraient être en tout temps le souci principal des hommes politiques.

Il avait le cœur grand et compatissant à toutes les misères. Il aurait voulu le bonheur universel. Quand il voyait des malheureux dans la rue, quand il lisait dans les journaux le récit de ces drames effroyables de la faim, qu'on y trouve que trop souvent, son âme se serrait. Son esprit se mettait à songer avec une nouvelle ardeur. Il ne s'expliquait pas qu'au milieu de nos progrès incessants, notre état social fût encore si imparfait, si arriéré que de pareils faits puissent se produire. Il trouvait que la loi protégeait trop les riches, ceux qui n'avaient pas besoin d'elle, et dédaignait les pauvres, les faibles, ceux qui avaient droit surtout d'être défendus par elle.

Tel était l'état d'esprit de Georges de Fresnières.

Le jeune homme avait été littéralement désolé quand il avait appris la position de fortune

de celle qu'il aimait.

Il aurait préféré qu'elle n'eût rien, quelle fût fille abandonnée comme lui, mais il l'aimait déjà ; il l'aimait d'un de ces amours ardents, exclusifs des belles âmes qui les emplissent tout entières et ne s'éteignent qu'avec la vie.

La richesse ne lui servirait qu'à faire plus d'heureux, à réparer plus d'injustices.

Il est si doux d'être riche quand on a du bonheur à faire le bien.

D'ordinaire, Georges de Fresnières travaillait une partie de la nuit, mais il avait ce soir-là le cerveau trop plein de l'image d'Alice pour pouvoir y loger d'autre pensée.

Il se coucha donc sans lire ni écrire.

Le lendemain, s'il n'avait écouté que son cœur, il eut couru, aussitôt son réveil, à l'hôtel de Servet, mais il avait ses devoirs de la journée à remplir.

A partir de neuf heures, jusqu'au moment du déjeuner sommaire qu'il prenait avant d'aller au palais, il recevait ses clients.

Ce matin-là, une dame attendait dans la petite pièce attenant à son cabinet.

Quand elle le vit paraître, elle se leva vivement :

— Ah ! monsieur, s'écria-t-elle, avec quelle impatience je vous attendais.

Il eut un sursaut étonné.

— Moi, madame.

— Oui, on m'a vanté votre talent merveilleux, et vous seul pouvez me sauver.

Il ouvrit la porte de son cabinet, non sans paraître un peu stupéfait de ce début.

— Entrez, madame.

La jeune femme s'avança.

Elle était merveilleusement belle, mise très luxueusement quoique simplement.

En passant devant le jeune avocat, elle lui lança un regard qui l'eût fait tressaillir, s'il n'eût eu le cœur plein de l'image d'Alice.

Il entra derrière la cliente, ferma la porte et lui présenta un siège.

— Veuillez vous asseoir, madame, et m'expliquer en quoi je puis vous être utile.

Il prit place devant son bureau.

L'inconnue approcha son siège du sien, si près qu'il sentait son souffle, un souffle ardent, parfumé ; puis elle commença à parler avec volupté.

— Je suis d'origine étrangère, monsieur. Je me nomme la comtesse Georgette de Crémone. J'avais une fortune considérable, que mon mari

est en train de manger au jeu.

Tout en parlant, la jeune femme ne quittait pas des yeux son interlocuteur... et Georges de Fresnières se sentait mal à l'aise sans qu'il sût pourquoi, sous cette pluie d'œil-lades enflammées.

Il dit froidement :

— Vous voulez faire un procès ?

— Je le désirerais.

— Une séparation de biens !

— De corps et de biens, monsieur.

— Où avez-vous été mariés ?

— Au château de mon mari, dans l'Aisne.

— Il y a longtemps que vous habitez la France ?

— Je ne l'ai pas quittée depuis quinze ans. C'est en France que mon mari m'a connue, épousée...

— Il n'est pas Français, votre mari ?

Il s'est fait naturaliser pour m'épouser. C'était une condition que j'avais mise à mon mariage.

— Il était riche ?

— Toute la fortune vient de moi.

— Votre mariage a été un mariage d'amour ?

— De mon côté, monsieur, je l'adorais.

Jeannière interpella la femme Laporte, et voulut l'entraîner sur les bords de la Moine, il avait, paraît-il, un secret à lui confier, mais M^{me} Laporte refusa énergiquement et l'engagea à la laisser tranquille. Jeannière, furieux, se rua sur elle et lui porta maints coups de pied et de poing, jusqu'à ce que sa victime tombât inanimée sur la route et baignée dans son sang, et encore fallut-il l'intervention de nombreux témoins pour l'arracher des mains de cette brute.

M. le docteur Coulbault a prodigué ses soins à la femme Laporte, dont la figure et le corps sont couverts de blessures.

Jeannière a été incarcéré; depuis son arrestation, de nombreuses plaintes ont été déposées contre lui.

Cet homme fera un excellent gardien de la paix; recommandé à Lozé.

Entre deux gendarmes

Avant-hier, on pouvait voir circuler dans les rues de Poitiers un canonnier du 33^e entre deux gendarmes.

C'était un nommé Guillemardet, qui se trouvant en congé dans son pays à Saint-Laurent-en-Gâtine, en avait profité pour voler une montre.

Les Enfants assistés

Il s'en passe de belles dans le service des enfants assistés — les Parisiens, comme on les appelle dans nos campagnes.

Un cultivateur de Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine), en butte aux taquineries d'un enfant assisté, chez un de ses voisins, avait écrit deux fois à l'inspecteur.

Le cultivateur ne recevant pas de réponse, malgré le timbre qu'il avait mis, alla porter plainte au bureau même. Là, le sous-inspecteur lui dit: « Si cet enfant vous embête, flanquez-lui une bonne gifle ou votre pied quelque part », conseil qu'il renouvela même par écrit.

L'autre, fort de ce papier, ne se gêna pas et se livra sur l'enfant à de tels sévices qu'il le mit en sang et fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Rennes.

Là il exhiba pour sa défense, au grand ébahissement des magistrats, la lettre de M. le sous-inspecteur, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à 50 fr. d'amende, dont appel du ministère public.

Certes, voilà une jolie administration!

Un comte... à dormir debout

L'autre jour, se présentait à l'hôtel B... un Monsieur très élégant et d'une parfaite distinction; il n'avait point de bagages, sa malle ayant été égarée au chemin de fer; mais il donna son nom, M. le comte de Cossé-Brissac, adjudant au 12^e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Rouen.

M. de Cossé-Brissac se présenta et se fit présenter à plusieurs habitants de la ville qui

l'accueillirent avec empressement. M. de Cossé-Brissac rendit à l'hôtel les politesses reçues. Entre temps, M. le comte acheta des chaussures et des parfumeries que solda M. B... Puis, M. de Cossé-Brissac disparut, sans avoir acquitté sa note à l'hôtel. Les démarches pour le retrouver sont demeurées infructueuses.

Voici son signalement: taille ordinaire, moustaches brunes et fortes; signe particulier; derrière l'oreille droite, une marque eczéma-teuse.

État-civil de la ville de Saumur

DECÈS

Le 7 juillet. — Félicité-Anne Persac, veuve de Frédéric Daburon, sans profession, 84 ans, rue de la Chouetterie, 9.

AVIS

L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recevra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75.

Il en sera de même pendant la période électoral.

Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODER, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

NOUVELLES MILITAIRES

Le 12^e dragons a expérimenté la semaine dernière, à Nancy, un pont improvisé avec des sacs de distribution remplis de paille et reliés bout à bout avec des planches. Ce pont doit servir aux cavaliers pour le passage des cours d'eau; ils tiennent leurs chevaux qui passent la rivière à la nage. Ces expériences, qui ont eu lieu à proximité de l'île « aux Cochons », sur le territoire de Toulaine, ont parfaitement réussi.

Dernières Nouvelles

Les événements d'hier

SCÈNES DE BRIGANDAGE

Les assassins policiers ont continué leur métier hier. Se ruant sur les passants inoffensifs, ils laissent la besogne dangereuse aux gardes municipaux. C'est ainsi que, plusieurs coups de feu étant partis d'une maison, l'Hôtel de la Chaume, dès que les municipaux ont défoncé la porte à coups de crosse, ils se précipitent, sur les habitants, à tort et à travers et les massacrent.

Une personne, citée par le juge d'instruction, lui a téléphoné qu'elle ne pouvait se rendre à son invitation, tant que les rues seraient infestées de bandes d'assassins sous les ordres de Lozé.

A la Bourse du travail, un commissaire dit au syndic des chemins de fer qu'il peut laisser la caisse, attendu que la police occupera le

local. — Raison de plus pour que je l'emporte, répond celui-ci.

Plusieurs des blessés ont succombé.

La femme d'un pharmacien, âgée de 25 ans, chez qui l'on apportait des blessés, est morte de saisissement à la vue du carnage opéré par ce qu'on appelle la police.

DANS LES FAUBOURGS

A la Villette, à Belleville, à Charonne, partout, l'effervescence est à son comble.

Une colonne, conduite par Clément, débouche de la place de la République; un grand nombre de malheureux passants sont poursuivis par des agents qui les frappent le sabre levé.

Ils atteignent un jeune homme convenablement vêtu, l'air placide et craintif; des agents le frappent à tour de bras.

Il demande grâce, mais les assassins le jettent à terre et le piétinent jusqu'à ce que le malheureux ne bouge plus.

La colonne du commissaire Mouquin est composée de quatre cents gardiens des brigades centrales sous la conduite du célèbre Busigny.

UN DE NOS CONFRÈRES ASSOMMÉ

Les brigades centrales avisant un groupe formé de voitures, un sous-brigadier s'écrie:

— Qu'est-ce que c'est que ça?

Un agent dit que ce sont des journalistes.

— Des journalistes!... Tas de salauds, tas de canailles! tapez dans le tas.

Et les brutes avinées se précipitent sur quatre de nos confrères, et assomment M. Fos, du Soleil.

Mouquin à grand-peine parvint à arracher notre confrère des pattes des agents.

A signaler Busigny, impassible à cette assommade.

Les agents frappent avec une telle rage, rue Crussol, qu'un commissaire accourt et crie: « arrêtez! » Sans cette intervention plusieurs personnes étaient assassinées.

L'ÉTAT DE M. CARRÈRE

L'état du blessé ayant empiré, le docteur Böem l'a fait transporter à la Charité.

ALIBERT

Les étudiants, au Café de la Source, ont exécuté un mouchard: le fameux Alibert, du procès de la Haute-Cour.

L'INTERPELLATION D'AUJOURD'HUI

Les ministres se sont réunis hier.

Ils ont décidé d'accepter pour aujourd'hui les interpellations sur la fermeture de la Bourse du travail.

L'interpellation sur les incidents du quartier Latin sera jointe à la discussion.

PRÉPARATIFS RÉVOLUTIONNAIRES

Baudin, Thivrier, Rouanet se sont réunis hier. Il a été décidé que plusieurs membres de la commission exécutive allaient se rendre en province pour prêcher la révolte, opposer la violence à la violence.

Un manifeste en ce sens sera affiché.

Dernière Heure

Paris, 8 juillet, 2 h. soir.

Répondant aux interpellations Méry, Dreyfus et Révillon, M. Dupuy dit que les événements récents, bien que douloureux, ont été exagérés.

Le gouvernement a fait fermer la Bourse du travail qui était une source de désordre.

Le gouvernement a fait son devoir en faisant respecter la loi, dit cet individu.

L'extrême gauche proteste. MM. Brisson et Millerand accusent le gouvernement de jeter la désunion parmi les républicains.

Dupuy s'engage à réformer ce qui sert de police.

343 voix contre 144 approuvent l'ordre du jour proposé par le gouvernement, puis la séance est levée.

HAVAS.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUGGÈS
54 récompenses dont 30 médailles d'or.
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS
RECOMMANDÉ contre les MOINDRES MALAISES
Quelques gouttes dans un verre d'eau su-crée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice exquis
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS SUR LES FLAGONS

HERNIES

Ni guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le **BANDAGE BARRÈRE** (L. BARRÈRE, Méd.-Inv.) adopté pour l'Armée, est le seul, qui, élastique et sans ressort, produise une pression illimitée en supprimant toute gêne et ne se déplace jamais.
Le **BANDAGE-GANT**, dernier perfectionnement, est imperméable et peut être porté jour et nuit. Toutes choses faciles à vérifier. M. BARRÈRE, 3, Bd du Palais, Paris. — Brochure 0.25.

Application à Saumur, Hôtel de la Paix, vendredi 21 juillet.

RHUM SAINT-JAMES
Emploi du RHUM SAINT-JAMES en temps d'Épidémies.
Tous les médecins français et étrangers ordonnent le **RHUM SAINT-JAMES** coupé avec du lait; pris en grog et en punch il est d'une efficacité absolue contre les **RHUMES, BRONCHITES** et autres affections dues à l'**INFLUENZA**. Il éloigne les attaques de **CHOLÉRA**.
Ne pas confondre le **RHUM SAINT-JAMES** avec les Rhums de commerce dont la pureté est souvent douteuse et les qualités toujours incertaines.
Exiger le véritable **RHUM SAINT-JAMES** dans sa 1^{re} d'origine carrée revêtue des marques et timbres de garantie des Plantations Saint-James. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons de Gros et de Détail dans toutes les localités de France, d'Europe et du monde entier.
Siège de l'Administration Coloniale, à Saint-James (Antilles) et en Europe: 11, RUE MOLIERE, Paris.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

Elle mit une main frémissante sur le bras de l'avocat.

— Si vous saviez comme nous fûmes heureux, les premiers jours. Je le trouvais beau, brave, je ne pouvais pas vivre une minute sans lui; j'ai le cœur aimant, inflammable; j'avais donné à cet homme tous les trésors de mon cœur...

Elle s'était rapprochée insensiblement du jeune homme. Elle lui parlait presque bouche à bouche, l'air exalté.

— Il vous ressemble un peu, poursuivait-elle, il avait la douceur de vos yeux, bien que sa taille et son visage fussent moins distingués. Lui, il semblait m'aimer aussi les premiers jours, mais je m'aperçus bientôt que c'était ma fortune seule, qu'il convoitait. Bref, il est devenu si bideux depuis quelques années, au moral comme au physique, que je l'exècre autant que je l'aimais autrefois.

Au fur et à mesure qu'elle approchait sa chaise, Georges reculait son fauteuil.

Il avait pris une mine glacée, presque choquée des manières de cette étrange cliente, gêné de la fixité du regard qu'elle faisait peser sur lui.

— Pour entamer un procès, demanda-t-il,

vous avez des griefs?

— Oh! monsieur, si j'ai des griefs!... Tous les griefs qu'une femme peut avoir contre un mari. Le mien est un monstre... Il est joueur, débauché, mon pauvre argent fond entre ses mains. S'il avait pendant deux années encore la gestion de ma fortune, je finirais sur la paille.

Elle appuya plus fortement sur le bras de Georges.

— Vous seul, monsieur, pouvez me sauver. Je vous en supplie, ne m'abandonnez pas!

Et ses yeux implorèrent le jeune homme... Ses lèvres allaient à lui, appelant le baiser.

Elle était si belle ainsi, toute son âme dehors, pour ainsi dire, la figure éclairée par le reflet des yeux, que l'avocat tressaillit malgré lui.

Il se recula encore.

— Tous ces griefs, madame, dit-il, vous pouvez les prouver?

— Si je puis les prouver!

— Sous quel régime êtes-vous mariée?

Georgette regarda le jeune homme avec un certain embarras.

Georges précisa:

— Est-ce sous le régime dotal ou sous le

régime de la communauté?

La maîtresse d'André Roustan perdit un peu de son aplomb à cette question.

Elle ne savait pas trop ce que son interlocuteur voulait dire.

Elle réfléchit quelques secondes, puis elle répondit à tout hasard:

— Sous le régime de la communauté.

— La séparation sera difficile.

— Avec votre talent!

— Ce n'est pas le talent de l'avocat, à supposer qu'il ait du talent, qui pèse d'un grand poids dans les affaires de ce genre, ce sont les faits... D'ailleurs, il est probable que votre mari se défendra.

Elle se pencha presque à son cou.

— Oh! oui, vous vous en chargerez... vous ne m'abandonnez pas!

Il se dégagea doucement.

— Je ne vous promets rien encore. Il faut que je sois fixé avant sur la nature de la cause.

— Vous me demanderez ce que vous voudrez. Je suis riche encore.

— Je n'ai jamais obéi à une question d'argent.

Il salua profondément et conduisit la com-

tesse à la porte de son cabinet.

— Et quand pourrais-je vous revoir?

— Tous les matins, de neuf heures à dix heures, et tous les soirs de cinq à sept.

— Je reviendrai.

Georgette inclina la tête et sortit dignement.

Elle était outrée.

— Ours, va! cria-t-elle quand elle fut dehors.

Rue Pierre-Charron, Roustan l'attendait avec impatience.

— Eh bien! cria-t-il en la voyant, as-tu fait un premier pas?

— Oui, en arrière.

Et elle raconta son entrevue avec des gestes furieux.

Avait-on vu un nigaud pareil! Elle était assez belle, pourtant, pour être remarquée, pour faire impression.

Roustan sourit de cette explosion.

— Ne te désespère pas, va, nous arriverons.

— N'empêche pas que ce soit un fier crétin!

Et de rage elle jeta son chapeau à la volée à travers la chambre. (A suivre.)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 55	Banque de France	3880	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 5	Compagnie parisienne du Gaz	518
3 0/0 amortissable	97 75	Banque d'Escompte	142	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	471 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	368
4 1/2 1883	106 70	Comptoir national d'Escompte	487	fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	469	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	27
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	966	comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469	— 6 0/0 2 ^e série	27
Oblig. 1855-60 3 0/0	565 75	Crédit Industriel et Commercial	580	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	407	— obligations à lots	100 50
— 1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	764	fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	462	Suez 5 0/0 remboursable à 500	619
— 1869 3 0/0	429	Crédit Mobilier	112	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	414	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	452	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	530 25	Société Générale	465	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	474	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	548 50	Est	950	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	458	— 1889 4 0/0	—
— 1886 3 0/0	417 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1510	Nord 3 0/0 r. à 500	467	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	98 50
		Midi	1317	Orléans 3 0/0 r. à 500	457	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugais 3 1/2 1884	455	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur En un seul lot

DIX parcelles de TERRE ET VIGNE

Situées communes de Méron, Saint-Just-sur-Dive et Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 5 août 1893, à midi, au Palais de Justice à Saumur, à la barre du Tribunal, audience des saisies immobilières.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, les cinq et vingt-huit février mil huit cent soixante-quinze, enregistré, contenant obligation solidaire de la somme de cinq mille six cents francs par les époux Augéard-Garnier, au profit de M. Jacques Girardeau, propriétaire à Mons, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres).

Et par suite de la saisie pratiquée sur les époux Augéard-Garnier, suivant procès-verbal dressé par M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Alcide-Jacques Girardeau, propriétaire, demeurant à Mons, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), agissant comme seul et unique héritier de M. Jacques Girardeau, son père, sus-nommé.

Ayant pour avoué M^e POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites :

En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Gatién Augéard, charbonnier, demeurant au village de Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa femme ;
2. Madame Marie Garnier, épouse de M. Augéard, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive.

Saisie ;
Il sera procédé, le samedi cinq août mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi, au Palais de Justice, à Saumur, à la barre du Tribunal, audience des saisies immobilières, à la vente sur saisie immobilière des biens dont la désignation suit, sur les lotissements et mise à prix suivants.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), les cinq et vingt-huit février mil huit cent soixante-quinze, enregistré, contenant obligation solidaire d'une somme principale de cinq mille six cent francs, par les époux Augéard-Garnier, au profit de M. Jacques Girardeau, sus-nommé, M. Alcide-Jacques Girardeau, au nom et comme seul héritier de son père, a fait faire commandement auxdits époux Augéard-Garnier, de payer la somme de cinq mille six cent francs, montant principal de l'obligation sus-énoncée, plus les intérêts et les frais.

Faute par les époux Augéard-Garnier d'avoir satisfait à ce commandement, M. Girardeau a fait procéder à la saisie de leurs immeubles suivant procès-verbal du ministère de M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, du vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Ce procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé aux époux Augéard-Garnier, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 49, numéros 38 et 39.

La lecture du cahier des charges dressé par M^e Popin, avoué, contenant les clauses de la vente, a eu lieu le samedi vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE
Commune de Méron (Maine-et-Loire)

1. Un morceau de terre, sis à la Gravelle, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Bouchard, au midi Biard.
2. Un morceau de terre, sis à la Cour-Dixmier, contenant treize ares quatre-vingt-trois centiares.

Commune de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire)

3. Un morceau de terre, sis à l'Humeaudes-Plantes, contenant douze ares, joignant au nord Travallé, au midi Chapelie.

4. Un morceau de terre, sis aux Nardaises, contenant treize ares soixante-deux centiares, joignant au levant Fontaine, au nord Gesty.

5. Un morceau de terre, sis aux Fosses, contenant huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Peltier, au levant Chevet, au couchant Blanchard.

6. Un morceau de terre, sis au Fougeray, contenant huit ares dix centiares, joignant au midi Maslard, au nord Thibault, au levant un chemin.

7. Un morceau de terre, sis aux Fosses-Bouillon, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Calande, au midi Rebeilleau, au levant un chemin.

8. Un morceau de terre, sis aux Vigneaux, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au couchant Rebeilleau, au levant Renault.

9. Un morceau de vigne, sis aux Hauts-Dorés, contenant six ares soixante centiares, joignant au couchant Blanchard, au levant le même.

Commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

10. Un morceau de vigne, sis à la Pêcheaderie, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au nord Ardouin, au midi Guéricineau, au levant un chemin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400

Nota. Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication. Et que faute par eux de ce faire, les immeubles dont s'agit rentreront francs et quittes de toutes charges hypothécaires de cette nature entre les mains de l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, rédacteur du cahier des charges, pour suivre la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Hôtel du Cheval-Gris

Rue de la Petite-Bilange, 11, et rue de la Fidélité, 3, SAUMUR

AVIS

M. OUDINE, chef de cuisine, informe le public qu'il vient d'acquiescer l'hôtel du Cheval-Gris, où l'on trouvera tout le confortable désirable, à des prix très modérés.

On prend des pensionnaires au mois et au cachet.
Déjeuners et dîners à la carte et à prix fixe.

Salons particuliers.
Repas sur commande pour la ville; noces et banquets.
Spécialité d'escargots de Bourgogne. — Tripes à la mode de Jaen.

English Spoker.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Union artistique de Paris

VENTE

Aux enchères publiques

D'une importante collection

DE TABLEAUX MODERNES

Les LUNDI 10 et MARDI 11 JUILLET 1893, à 8 heures du soir, en la Salle des Ventes, à SAUMUR, 55, rue d'Orléans.

Œuvres des Maîtres suivants :

Loyeux, Richomme, Pezant, Sausay, M. Roy, Reynand, Jourdeuil, Kreyder, Malfroy, Petitjean, Ricard, Piza, Bardin, Hubert, Andre, Ceramano, Michel, Guimont, Flogny, Coppenolle, Apert, Lemaitre, Bosc, Bréval, etc.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

Exposition particulière le Lundi 10 Juillet 1893, et jour suivant, de une heure à six heures du soir.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Toutes garanties seront données sur l'authenticité absolue des signatures.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 3 août 1893, à 3 heures de l'après-midi, à Longué.

En l'étude et par le ministère de M^e FILLATREAU, notaire,

Une très jolie

PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée la Pelouse,

Située route du château de Launay, commune de Villebernier, près des bords de la Loire, à 1,800 mètres de Saumur, appartenant à M^{me} veuve POISSON,

Comprenant : Maison d'habitation très confortable, jardin anglais, bosquets ombragés, ardin potager planté de vigne et d'arbres fruitiers, remises, écuries et autres dépendances.

Le tout contenant environ un hectare.
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie et Bonneterie à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE

MAISON bourgeoise

SITUÉE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant :

Rez-de-chaussée composé : de vestibule, salon, salle à manger, cuisine ;

Au premier étage : quatre chambres à coucher, grenier au-dessus ; Jardin d'agrément et clos.

Le tout d'une contenance de cinquante-cinq ares.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Pavée, 4, Saumur.

Puits forés, Sondages, Pompes

20 années d'expérience, — Près de 400 applications.

Ces puits, d'un petit diamètre, peuvent être creusés dans un espace restreint, dans les jardins, dans les cours, dans les caves, sous voûtes de 2 mètres de hauteur, sans compromettre la solidité des bâtiments. Défonçage par le sondage des puits qui manquent d'eau.

C. CARRIÈRE, à la Menitrie (Maine-et-Loire).

A CÉDER

DE SUITE

Un Magasin d'Epicerie

Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Belle clientèle.

S'adresser, pour traiter, à M. PÉRARE-BRIFAULT, négociant en épicerie, rue d'Orléans, 93.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou en deux parties

Pour Noël 1893.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1.

S'adresser à M. PASQUET, rue des Boires, à Saumur.

Epicerie, Beurre et Œufs

Vins rouge et blanc à emporter

VINAIGRE DE VIN

CHARBONS ET COKE

V. BORIEN

Messageur-Epicier

Rue de la Visitation, 90, Saumur

AVIS

M. BORIEN informe le public qu'il vient de créer un service de MESSAGERIES : tous les lundis entre Saumur et Doué-la-Fontaine; tous les mercredis entre Saumur, Longué et Beaufort-en-Vallée; tous les vendredis et jours de foire entre Saumur, Montreuil-Bellay et Thouars. Pour toutes ces destinations, remettre les commissions à Saumur, rue de la Visitation, 90.

APPARTEMENT

AU DEUXIÈME ÉTAGE

56, Quai de Limoges, SAUMUR

à Louer Présentement

S'adresser à M. RICHARD, avocat, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR.

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — St-Lucie, 2 fr.

— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,